

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 2-Butanone

FDS-nombre : 000000020451

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : butanone; méthyléthylcétone

No.-Index : 606-002-00-3

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119457290-43

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	: (49) 5137-999 0	
Téléfax	: (49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	: PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225
H319
H336
EUH066

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer
dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

P260

P280

P304 + P340

P305 + P351 + P338

P308 + P313

Ne pas respirer les poussières/ fumées/
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Porter des gants de protection/ un
équipement de protection des yeux/ du
visage.
EN CAS D'INHALATION: transporter la
personne à l'extérieur et la maintenir
dans une position où elle peut
confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES
YEUX: rincer avec précaution à l'eau
pendant plusieurs minutes. Enlever les
lentilles de contact si la victime en porte
et si elles peuvent être facilement
enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou
suspectée: consulter un médecin.

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3 606-002-00-3 01-2119457290-43 201-159-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux:

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):

oxydes de carbone (CO, CO₂).

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
butanone; méthyléthylcétone	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
butanone; méthyléthylcétone	INRS (FR) VLE	900 mg/m3 300 ppm		Règlement impératif (VRC)
butanone; méthyléthylcétone	INRS (FR) VME	600 mg/m3 200 ppm		Règlement impératif (VRC)
butanone; méthyléthylcétone	EU ELV STEL	900 mg/m3 300 ppm		Indicatif
butanone; méthyléthylcétone	EU ELV TWA	600 mg/m3 200 ppm		Indicatif

SKIN_DES - Désignation de la peau :

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VM - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

STEL - Valeur limite à courte terme

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
butanone; méthyléthylcétone	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		600 mg/m3	Inhalation	
butanone; méthyléthylcétone	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		1161mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

butanone; méthyléthylcétone	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		106 mg/m3	Inhalation	
butanone; méthyléthylcétone	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		412mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
butanone; méthyléthylcétone	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		31mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
butanone; méthyléthylcétone	Eau douce: 55,8 mg/l	
butanone; méthyléthylcétone	Eau de mer: 55,8 mg/l	
butanone; méthyléthylcétone	Station de traitement des eaux usées: 709 mg/l	
butanone; méthyléthylcétone	Sédiment d'eau douce: 284,7 mg/kg dw	
butanone; méthyléthylcétone	Sédiment marin: 284,7 mg/kg dw	
butanone; méthyléthylcétone	Sol: 22,5 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 240 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: de solvant
poids moléculaire	: 72,11 g/mol
Point/intervalle de fusion	: -87 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 79 - 81 °C
Point d'éclair	: -4 °C

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

Méthode: coupelle fermée

Température
d'inflammation : 515 °C
Limite d'explosivité,
inférieure : 1,8 % (v)
Limite d'explosivité,
supérieure : 11,5 % (v)
Pression de vapeur : 101 hPa
à 20 °C

Densité : env. 0,805 g/cm³
à 20 °C

Viscosité, dynamique : 0,423 mPa.s
à 15 °C

pH : donnée non disponible

Hydrosolubilité : env. 290 g/l
à 20 °C

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow 0,26

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 2.193 mg/kg

Méthode: OECD 423

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 8.050 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Buehler Test

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: non sensibilisant

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée:

Espèce: Rat

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 90 jr
NOAEL: 5014 ppm
Méthode: OCDE Ligne directrice 413
Note: Toxicité subchronique

Cancérogénicité:
Note: donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Méthode d'Essai: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Type de cellule: Cellule de lymphome chez la souris
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Méthode d'Essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE Ligne directrice 474
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:
Method: OCDE Ligne directrice 414
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 1.002 ppm
Tératogénicité: NOAEC: 1.002 ppm

Danger par aspiration:
N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Autres informations:
Le solvant dessèche la peau.
L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.
Irritant pour les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en statique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 2.993 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Taux de croissance

Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)

Valeur: 1.972 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 308 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 68 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Biodégradation: 98 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE 301 D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro	:	1193
Description des marchandises	:	ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes ADR/RID	:	3
Dangereux pour l'environnement	:	non

IATA

UN Numéro	:	1193
Description des	:	Ethyl methyl ketone

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

marchandises

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3

IMDG

UN Numéro : 1193
Description des marchandises : ETHYL METHYL KETONE
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	+39 0649906140
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

butanone; méthyléthylcétone	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

2-Butanone

34861-1L

Version 1.5

Date de révision
11.07.2019

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
